

## **Arrondissement de LUNEVILLE**

### **Réunion d'arrondissement**

#### **02 Quelles doivent être les missions de l'École, à l'heure de l'Europe et pour les décennies à venir ?**

La majeure partie du débat s'est centrée sur les deux premières questions relatives au sujet :

- comment l'école peut-elle concilier éducation et instruction ?
- comment l'école peut-elle à la fois transmettre une culture générale et préparer à la vie active dans un monde incertain ?

Concernant le distinguo éducation-instruction, plusieurs constats se sont dégagés à l'unanimité :

- il ne s'agit pas d'opposer les deux missions, dans la mesure où elles sont complémentaires et forment un tout indissociable : « il ne peut y avoir d'instruction sans éducation, et inversement ».
- concernant les apprentissages, un intervenant souligne le risque d'empilement et d'éparpillement. Il propose de davantage cibler les acquisitions fondamentales en fonction de l'âge des élèves.
- une collaboration étroite doit s'instaurer entre les familles et l'école, de manière à ce que l'éducation à l'école soit, dans les faits, le relais de l'éducation parentale. Cette éducation couvre des notions ou des domaines tels que le respect, la tolérance, la dimension citoyenne. Ces valeurs fondamentales correspondent aux valeurs de la République, et doivent être transmises de génération en génération au sein de la famille. Elles peuvent être conjointement abordées à l'école dans le cadre des cours d'éducation civique, juridique et sociale. Certains ont évoqué, avec nostalgie ou regret, la pertinence des leçons de morale d'antan.
- De nombreux témoignages ont mis en évidence certaines situations de carence ou de démission des familles. On constate alors une délégation partielle ou totale de la responsabilité éducative des parents vers l'école, ce qui n'est ni acceptable ni souhaitable. L'école ne peut, ni ne doit se substituer aux familles dans leur rôle éducatif au sein de la cellule familiale. Par ailleurs, l'école doit mettre en place des conditions favorisantes en associant les parents, chaque fois que nécessaire, dans l'exercice de cette co-responsabilité.

Pour ce qui relève de la deuxième question, les points de vue et les thèses défendus ont été divergents selon les intervenants et les fonctions occupées :

- Certains considèrent que l'école doit préparer les jeunes à la vie active, avec une nécessaire adaptation des formations aux besoins des entreprises, tout en veillant à l'adaptabilité à moyen terme. Globalement, il s'agit de réhabiliter certaines voies de formation, notamment celle de l'apprentissage trop souvent dévalorisée : « il n'y a pas de sot métier ». Il est préférable qu'un jeune se tourne plus tôt dans sa scolarité vers l'apprentissage, s'il ne présente pas d'aptitudes particulières pour des études plus longues. Cette position est relayée par les spécialistes de l'orientation présents, qui estiment que ce choix d'orientation est actuellement encore insuffisamment préparé en amont. Il serait indispensable, à leur sens, de revoir les procédures de cheminement scolaire et d'affectation, afin de mieux préparer les élèves concernés à entrer dans la vie active en les responsabilisant davantage. A titre d'exemples, cette préparation pourrait comprendre des activités variées visant l'acquisition de compétences, de savoir-faire et de savoir-être : comment rédiger un CV, prendre contact téléphoniquement avec une entreprise, se présenter dans une entreprise (tenue, attitude, discours), participer à un entretien d'embauche, etc.

- En outre, il semble urgent de mettre en place une orientation positive et de restaurer une égale dignité/valeur des trois voies de formation : la voie générale, la voie technologique, la voie professionnelle. Beaucoup ont souligné le problème d'image et des représentations de la voie professionnelle, jugée par les familles et les élèves comme une voie de relégation, une voie « de garage » sans avenir, que l'on intègre par défaut, lorsqu'on n'a pas la possibilité de poursuivre des études générales.
- Cette approche est totalement rejetée par les représentants syndicaux des enseignants qui réaffirment la nécessité de privilégier un socle commun de savoirs et de compétences jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire : « mieux vaut une formation initiale s'appuyant sur une solide culture générale plutôt qu'une formation pointue ciblée sur un métier ». C'est la condition sine qua non qui permettra de garantir aux jeunes à la fois l'adaptabilité et l'employabilité nécessaires aux évolutions du monde de demain, où le concept de formation tout au long de la vie prendra tout son sens.
- Enfin, l'école doit conserver son rôle « d'ascenseur social », afin de contribuer à réduire les inégalités sociales et promouvoir une certaine forme d'égalité.

La question relative aux missions respectives de l'école maternelle, de l'école élémentaire, du collège et du lycée n'a été abordée que de façon très parcellaire. La qualité de notre école maternelle est indiscutablement plébiscitée comme étant la meilleure au monde. Une pré-scolarisation à 2 ans pourrait être un élément de solution aux difficultés rencontrées par les parents en matière d'éducation.

Proposition retenue :

Maintenir et accentuer l'implication et la responsabilisation des familles dans les missions d'instruction et d'éducation, qui doivent être co-partagées par les parents et l'école.

## **17 Comment améliorer la qualité de la vie des élèves à l'Ecole ?**

L'ensemble des trois sous-questions a été traité :

- Faut-il réaménager les rythmes scolaires ? Si oui, comment ?
- Faut-il mieux tenir compte des aspirations et de l'expérience des élèves ?
- L'école doit-elle mieux prendre en compte les problèmes des adolescents et leur bien-être ?

D'une façon générale, l'assemblée a considéré que l'amélioration de la qualité de la vie à l'école nécessitait de meilleures relations entre tous les acteurs : le monde enseignant, les parents et les élus. Un élu a cité l'exemple du conseil d'école dans le primaire, en mettant l'accent sur certains dysfonctionnements : "le maire est interpellé lorsque ça ne va pas. Mais en dehors de ça, on ne lui demande pas son avis". Il a posé la question du statut de l'école primaire, et a émis l'idée d'organiser les écoles primaires en E.P.L.E. (via des regroupements, le cas échéant) doté d'un conseil d'administration, afin de leur permettre d'avoir une réelle autonomie de fonctionnement et un pouvoir de décision effectif.

Cette idée n'a pas recueilli l'adhésion générale, dans la mesure où la situation présentée ne semble pas constituer la règle, mais relève davantage d'un cas particulier. La majorité des autres maires présents ont en effet exprimé leur satisfaction concernant le fonctionnement actuel du conseil d'école dans leur commune. Ils souhaitent préserver l'existant, en termes de composition et de répartition des rôles. Ils insistent sur le fait que les partenaires élus ont leur place à part entière. Par ailleurs, ils réitèrent la nécessité de maintenir les enseignants dans leur autorité et leur rôle pédagogique, car "ce sont eux les professionnels de l'éducation".

La question des rythmes scolaires a soulevé plusieurs remarques :

- La nécessaire collaboration et implication des parents, afin de pouvoir adopter une ligne de conduite identique et cohérente. Au même titre que l'école, les parents doivent prendre en compte le rythme de leur enfant, y compris dans leurs activités extra-scolaires. Certains déplorent parfois le fait que l'intérêt des familles, ou encore l'intérêt économique, priment sur l'intérêt des enfants.
- D'autres rappellent que de nombreuses expériences ont été menées depuis ces vingt dernières années, et constatent que les préconisations dégagées ne permettent pas d'obtenir un consensus. La question des bio-rythmes n'est donc toujours pas réglée.
- Les rythmes scolaires sont parfois étroitement liés aux problèmes de transport, notamment en milieu rural. Les délais d'acheminement imposent parfois des horaires contraignants et fatigants, incompatibles avec le bio-rythme de l'enfant. Certains élus soulignent l'importance de lutter contre la fermeture de classes et les regroupements d'écoles dans ces secteurs.
- Certaines interventions visent à remettre en cause l'organisation générale de l'école. Force est de constater qu'actuellement l'enfant de 3 ans est soumis quasiment au même régime que le lycéen. Il conviendrait d'adapter et d'aménager les rythmes en fonction de l'âge des populations scolaires.

Concernant le deuxième point, les participants ont approuvé la suggestion émise consistant à valoriser les expériences et les capacités des élèves en favorisant une forme de tutorat. Cette prise en compte des nouveaux par les anciens s'exercerait dans des domaines aussi divers que l'accueil et la prise en charge (locaux, interlocuteurs, démarches spécifiques), ou encore l'aide aux devoirs. Cette démarche permettrait une plus grande responsabilisation des élèves dans leurs apprentissages.

Enfin, la réflexion sur le troisième point relatif à la prise en compte des adolescents et de leur bien-être n'a pas été approfondie. Il y a bien nécessité d'un traitement et d'une aide spécifiques à apporter par des personnes compétentes et spécialisées. Le rôle-pivot des infirmières est réaffirmé, la question du nombre insuffisant des personnels de santé est soulevée. La possibilité de faire appel à des experts, psychologues ou psychiatres, est jugée indispensable dans certains cas, afin d'aider les jeunes à surmonter leur mal-être dans la société et dans l'école.

Propositions retenues :

- Renforcer la relation entre les enseignants et leurs partenaires (parents, élus, etc.) en optimisant les rôles et les attributions de chacun définis dans les conseils d'école et les conseils d'administration des établissements du second degré.
- Mieux tenir compte des expériences et des capacités des élèves en instaurant une forme de tutorat ou de parrainage des nouveaux élèves par leurs pairs plus âgés.

## **18 Comment, en matière d'éducation, définir et répartir les rôles et les responsabilités respectifs de l'Etat et des collectivités territoriales ?**

Ce point a fait l'objet d'un débat contradictoire, voire polémique, essentiellement entre les élus et les représentants syndicaux des enseignants.

Quelques points d'accord se sont toutefois dégagés concernant :

- La valeur ajoutée de la première vague de décentralisation des années 1980. L'expérience montre à présent les bénéfices acquis et l'efficacité du partenariat entre les services déconcentrés de l'Etat et les collectivités territoriales. Ce système permet le rapprochement des décideurs et des utilisateurs (circuit de décision raccourci) et une meilleure réactivité face aux demandes et aux besoins. Dans le domaine des équipements largement cité, de nombreux établissements secondaires ont ainsi pu bénéficier de l'entretien et/ou de la rénovation de leurs matériels ou de leurs équipements.
- Les compétences que l'Etat doit absolument conserver. L'administration centrale doit maintenir ses attributions pédagogiques et éducatives dans les domaines suivants : définition des horaires et des programmes, gestion des examens et concours, recrutement des personnels, etc.

Les points de désaccord ont porté sur les domaines dans lesquels l'efficacité de l'école exigerait plus de décentralisation :

- Les représentants syndicaux des enseignants s'opposent au transfert des personnels T.O.S. et à la décentralisation de la carte des formations, et expriment leurs craintes les plus vives sur ces deux sujets. Ces mesures contribueraient, à leur sens, à accroître les inégalités territoriales. Par ailleurs, ils estiment que le passage des T.O.S. aux collectivités territoriales ne comporte pour le moment pas suffisamment de garanties.  
Plus globalement, ils expriment une crainte quant au non respect du principe d'équité avec les mesures de décentralisation à venir.
- Monsieur le Préfet a souhaité rassurer les sceptiques. Il rappelle le système et les statuts de la fonction publique, qu'il a eu par ailleurs l'occasion de présenter à une délégation d'enseignants au printemps dernier. Il précise que tout fonctionnaire, quel que soit son corps d'appartenance (fonction d'Etat, fonction territoriale, ou fonction hospitalière), est soumis à des droits et obligations identiques. Concernant les T.O.S., la nouvelle situation ne serait en aucun cas pénalisante : le choix appartiendra aux intéressés, il s'opérera librement à l'issue d'une durée maximum de deux ans, le système d'avancement et de primes est plus favorable dans la fonction territoriale.
- Concernant la compétence actuellement co-partagée Région - Etat sur la carte des formations professionnelles, qui voit le rôle de la Région s'accroître dans ce domaine, une intervention a fait consensus : il est nécessaire que la nouvelle loi de décentralisation apporte « un mieux » dans le service public, qui doit se traduire par une plus grande égalité dans les faits.

Le sujet de la relation école – entreprise a été discuté en fin de débat. Monsieur le Sous-Préfet a souhaité entendre le point de vue des représentants des entreprises, qui ne s'étaient pas exprimés jusqu'alors.

Premier constat : les « grands oubliés » du Débat national sur l'école semblent être les entreprises, qui n'ont pas été suffisamment impliquées.

Les idées suivantes ont ensuite été développées :

- Il apparaît nécessaire de tenir compte du tissu économique pour adapter la carte des formations. Les deux mondes, entreprise et école, même s'ils se sont rapprochés depuis une vingtaine d'années (comme l'a souligné un Inspecteur de l'Education Nationale Enseignement Technique) gagneraient à développer des liens encore plus étroits. Or le lien essentiel entre ces deux entités, ce sont les élèves, et la question de fond, c'est leur adaptation au monde du travail. Il est donc impératif d'apprendre à mieux travailler ensemble pour mieux former les futurs salariés de demain. Les entreprises pourraient par exemple être davantage régulièrement invitées à participer à des actions d'information sur les métiers et leurs débouchés au sein des établissements.

- Certains référentiels de formation, certains équipements utilisés dans le cadre de certaines formations professionnelles posent parfois problèmes, car ils sont déconnectés de la réalité du monde du travail. La mise en place d'une formation continue des enseignants avec des périodes de stages en entreprise permettrait une mise à jour des connaissances et des compétences mieux ancrées dans la réalité économique.

Propositions retenues :

- Améliorer la relation entre l'école et l'entreprise, avec une réelle interaction entre les deux parties.
- Permettre aux enseignants des disciplines professionnelles d'effectuer régulièrement des stages de formation continue dans les entreprises, afin d'actualiser leurs connaissances et leurs compétences.

### **Trois priorités pour l'Ecole**

**1** Maintenir et accentuer l'implication et la responsabilisation des familles dans les missions d'instruction et d'éducation, qui doivent être co-partagées par les parents et l'école.

**2** Renforcer la relation entre les enseignants et leurs partenaires (parents, élus, etc.) en optimisant les rôles et les attributions de chacun définis dans les conseils d'école et les conseils d'administration des établissements du second degré.

**3** Améliorer la relation entre l'école et l'entreprise, avec une réelle interaction entre les deux parties.